

Inondations

Gestion des conséquences des inondations et reconstruction

Le Pas-de-Calais a connu en quelques semaines plusieurs épisodes d'inondations intenses impactant très fortement la vie des habitants et l'activité économique de notre territoire.

Depuis le début de cette crise inédite tant par son ampleur que par ses conséquences durables pour notre territoire, la mobilisation des services de l'État est totale pour soutenir nos concitoyens sinistrés :

- Soutien aux collectivités
- Soutien aux particuliers
- Soutien aux commerçants, artisans et entreprises
- Soutien aux agriculteurs

● UN GUICHET UNIQUE

Afin de gagner en lisibilité et de faciliter les démarches des personnes touchées, un guichet unique a été mis en œuvre pour permettre aux sinistrés de disposer d'un point d'accès leur permettant de solliciter l'intégralité des dispositifs mis en œuvre par l'État et l'ensemble des acteurs concernés (acquisition de batardeaux, prise en charge des franchises, fonds Barnier, etc) :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/guichet-unique-pas-de-calais-reconstruction>



● UNE CELLULE D'ÉCOUTE

03 21 21 23 40

du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00

Elle répond aux questions relatives à toutes les conséquences des inondations : mise en œuvre de protection individuelle des habitations, acquisition d'habitation sinistrée, relogement, versement des indemnisations, traitement en urgence des dernières expertises...

Toutes les informations relatives à la gestion des inondations et à la reconstruction sur le site internet de la préfecture

www.pas-de-calais.gouv.fr

